

**Compléments de réponses aux points demandés par la DREAL de Corse
concernant la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une
étude d'impact du 6 Octobre 2022**

- *Le projet est situé au sein d'une zone de sensibilité forte concernant la Tortue d'Hermann, espèce protégée. A ce titre, il est nécessaire de préciser les mesures prévues pour s'assurer de l'absence d'impact sur l'espèce, notamment concernant la création du parking paysager au Nord du projet, où le ruisseau de Capanella est situé ;*

Concernant la tortue d'Herman, la principale menace actuelle pour l'espèce est la destruction irréversible et la dégradation de son habitat naturel.

L'urbanisation grandissante, la multiplication des infrastructures de transport, l'évolution des pratiques culturelles et le développement extensif récent des zones cultivées aux dépens des espaces plus naturels sont la cause de la fragmentation et du déclin des populations de tortues.

Le projet s'attachera ainsi à préserver la ripisylve du ruisseau de Capanella.

Aucun défrichement n'est prévu. L'emprise du parking paysager projeté reste limité aux espaces libres actuels et n'empiète pas sur l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives du ruisseau et susceptible d'héberger la Tortue d'Hermann. Le projet n'engendrera pas de perte d'habitat favorable pour l'espèce.

Les futurs aménagements, situés au Sud du ruisseau n'entraveront pas la continuité du corridor écologique naturel que constitue le cours d'eau de Capanella, préservant ainsi les échanges possibles entre sous-populations.

Afin de préserver ces espaces naturels vis-à-vis de l'activité du site du Plateau scolaire et sportif de Prunelli di Fium'Orbu, une clôture sera mise en place en limite Nord du parking paysager afin d'empêcher le public d'accéder aux espaces naturels des berges du ruisseau de Capanella. La clôture proposera des mailles suffisamment larges, pour permettre le passage de la petite faune.

- *Le projet prévoit la mise en place de panneaux photovoltaïques au niveau du service municipal de restauration. Des compléments sont attendus pour confirmer l'absence de covisibilité (routes, lotissements...)* ;

Suite au développement du projet, les équipements photovoltaïques en toiture du service municipal de restauration ont été supprimés.

Toutefois ces équipements étaient positionnés en toiture terrasse technique en retrait et en dessous de l'acrotère ; l'ensemble de l'installation était donc invisible depuis les alentours du projet (route et lotissement).

- *Des informations sont attendues sur la durée des travaux et les mesures envisagées afin de limiter les incidences de ces travaux, notamment vis-à-vis de l'école présente au Sud du projet ;*

Le délai de travaux estimé est de 26 mois dont 2 mois de préparation de chantier.

Pour la construction du Plateau scolaire et sportif de Prunelli Di Fium'Orbu, le maître d'ouvrage s'est engagé dans une démarche de chantier propre. Dans ce cadre, un suivi particulier et des contrôles auront lieu tout au long du chantier.

Le maître d'ouvrage souhaite la contribution de tous les intervenants et un engagement de tous ses partenaires en mettant en place une charte qui deviendra une pièce contractuelle au même titre que les autres pièces du présent marché.

Cette « charte chantier propre » sera orientée sur 4 axes :

- limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier
- limiter les risques sur la santé des ouvriers
- limiter les pollutions de proximité lors du chantier
- limiter la quantité de déchets de chantier mis en décharge

A ce titre, l'organisation du chantier devra mettre en place des dispositions pour assurer la propreté du chantier (bac de rétention, bacs de tri, aire de lavage des camions, clôture...), pour garantir le stationnement du personnel de chantier et organiser les livraisons à des horaires adaptés afin de ne pas engendrer de conflit avec l'école existante.

La démarche « chantier propre » sera contrôlée et suivie par un responsable et des délégués au sein de chaque entreprise. L'ensemble du personnel sera sensibilisé à la démarche en début de chantier.

Une attention particulière sera apportée afin de limiter des nuisances causées aux riverains : niveau acoustique contrôlé en limite de chantier, limitation des émissions de poussières et de boue ... Un dispositif d'information aux riverains sera mis en place.

Une gestion et une collecte sélective des déchets sera imposée avec des limitations de volumes et de quantités, la mise en place de tri avec suivi et acheminement vers des filières de valorisation à échelle locale.

- *Le projet est situé sur la zone sensible archéologique de la plaine de Ghisonaccia / Fium'Orbu. A ce titre, je vous demande de m'indiquer si des investigations préventives ont été réalisées.*

Pour ce point, nous laissons le soin à la Maîtrise d'Ouvrage d'apporter des éléments de réponse.